

## APPEL A PARTICIPATION

*La Fondation d'Appui à la Recherche de l'état de Rio de Janeiro (FAPERJ) en partenariat avec le Consulat général de France à Rio lancent l'appel 2020 du programme de mobilité France-FAPERJ. Le programme permet à 10 chercheurs d'institutions françaises (Programme de Chaires France-FAPERJ) de venir passer de 1 à 3 mois et à 5 doctorants français (Programme de mobilité doctorale France-FAPERJ) de venir passer de 3 à 6 mois dans une institution de l'état e Rio de Janeiro.*

### 1. MODALITES GENERALES

Les lauréats, chercheurs confirmés ou doctorants, recevront une bourse mensuelle de la FAPERJ d'un montant égal 6000 Réaux mensuel ; le Consulat de France prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour en classe économique avec 2 bagages enregistrés en soute, ainsi qu'une assurance santé. Toutes les disciplines sont éligibles. La mobilité devra être effectuée entre le 01/05/2020 et le 30/04/2021. Les doctorants bénéficieront en outre d'une prime d'installation égale à une mensualité.

Les dossiers devront être rédigés en partenariat avec un enseignant-chercheur d'un établissement dont la raison sociale est située dans l'état de Rio de Janeiro. Ils seront déposés par le partenaire de l'état de Rio de Janeiro sur la plateforme de la FAPERJ, sisFAPERJ, et envoyés par mail à philippe.michelon at diplomatie.gouv.fr et rosalia.silva at diplomatie.gouv.fr

### 2. ELIGIBILITE ET RESTRICTIONS

#### 2.1 Programme de Chaires:

##### 2.1.1 Le projet

- Les candidats doivent élaborer un projet en partenariat avec un professeur d'université de l'état de Rio de Janeiro (professeur référent) décrivant les activités de recherche et, éventuellement, d'enseignement qui seront développées et indiquer les dates prévues pour leur séjour à Rio de Janeiro. Le projet doit comprendre au moins une conférence grand public ou une activité de diffusion scientifique. Le consulat général de France à Rio de Janeiro pourrait éventuellement demander au professeur invité d'intervenir dans le cadre de sa programmation scientifique; Tous les propositions doivent être approuvés par la coopération internationale de l'université ou de l'institut accueillant le candidat ;
- Les projets ne peuvent dépasser les 10 pages ;
- Le projet sera présenté par le professeur référent à l'institution fluminense (i.e. de l'état de Rio de Janeiro) pour son accord. Le professeur référent, responsable de la chaire, s'engage à participer au programme élaboré conjointement et à assurer les conditions nécessaires pour que le professeur invité français soit accueilli conformément au programme de travail défini. Le comité de pilotage appelle l'attention des candidats sur l'importance d'élaborer le projet de la manière la plus concertée possible entre le professeur visitant et le professeur référent, en particulier pour le choix des dates du séjour (qui ne doit pas avoir lieu pendant les vacances universitaires brésiliennes), les

besoins de logistique en fonction de la nature et des ambitions du projet, et la mobilisation des ressources disponibles en termes de communications ou de valorisation des activités conduites ;

- Pendant la durée de son séjour au Brésil, toute demande du professeur étranger est sous la responsabilité de l'enseignant-référent, la FAPERJ étant pour sa part responsable du paiement de la bourse ;
- Les séjours doivent débiter à partir de mai 2020. Les dates indiquées dans le projet peuvent être modifiées à titre exceptionnel. Les candidats sélectionnés souhaitant reporter leur arrivée à l'année suivante perdront automatiquement leur bourse ;
- Pour que la communication soit fréquente, les référents et boursiers sélectionnés doivent systématiquement informer la FAPERJ et le Consulat de France de leurs activités publiques dans le cadre du programme de chaires, telles que conférences, séminaires, brainstorming, etc.

### **2.1.2 Le candidat à la Chaire:**

Les candidats devront :

- être «Professeur des Universités», «Maître de conférences», «Chargé de recherche» ou «Directeur de recherche» (Annexe 2). L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) sera considérée comme un critère privilégié. La nationalité française n'est pas requise ;
- être employé par une institution en France pour une période se prolongeant au-delà de la période de la bourse demandée ;
- ne pas avoir d'emploi ou de relation statutaire dans un établissement d'enseignement et de recherche basé dans l'État de Rio de Janeiro ;
- Démontrer sa capacité à la formation de nouveaux chercheurs ;
- Se dédier exclusivement au projet durant leur séjour ;
- Il appartient au chercheur invité de réaliser et de gérer de manière autonome son organisation de son séjour dans l'État de Rio de Janeiro ;
- À la fin du trimestre, les enseignants visiteurs auront jusqu'à un mois pour soumettre un rapport d'activité aux parties françaises et brésiliennes. Ils doivent également remplir et soumettre le questionnaire de satisfaction du programme de chaire qui leur est adressé par le Consulat de France.

### **2.1.3 Le professeur référent et porteur du projet**

- La demande sera déposée par le Professeur référent de Rio de Janeiro. Les types de soumissionnaires éligibles sont les chercheurs possédant un doctorat, les « Cientista do Nosso Estado ou Jovem Cientista do Nosso Estado ». Les chercheurs ne répondant pas à l'un de ces critères ne seront pas acceptés par le système ;
- Le soumissionnaire devra avoir un Curriculum vitae sur la plateforme Lattes ;
- Le soumissionnaire devra avoir un emploi ou des liens statutaires avec l'institution d'enseignement et de recherche basée dans l'État de Rio de Janeiro où le projet sera exécuté ;
- Avoir l'autorisation (par écrit) de l'institution d'enseignement et de recherche de Rio de Janeiro où les activités de recherche seront menées ;
- Détailler le plan d'activités prévu pour le bénéficiaire pendant la période de recherche prévue.

## **2.2 Le Programme de mobilité doctoral France-FAPERJ**

### **2.2.1 Le projet**

Le projet doit :

- être transmis par l'encadrant de l'état de Rio de Janeiro, avec l'accord de l'école doctorale à laquelle le candidat est lié et de son directeur de thèse (français) ;
- montrer l'importance du séjour dans l'état de Rio de Janeiro du doctorant ;
- inclure le Curriculum Vitae mis à jour du doctorant. Un encadrant de l'état de Rio de Janeiro ne peut présenter qu'un seul candidat;
- Inclure la description du projet de recherche à développer, décrivant le plan de travail et contenant :
  - a) la définition claire des objectifs de recherche et de leurs raisons ;
  - b) la démonstration de l'importance du projet pour l'institution hôte, ainsi que la consolidation d'une ligne de recherche et / ou de développement d'une autre ;
  - c) un aperçu de la méthodologie qui sera utilisée ;
  - d) un chronogramme d'exécution des activités prévues, contenant la spécification des objectifs et des actions prévues ;
  - e) les résultats escomptés ;
  - f) des références bibliographiques ;
  - g) l'équipe d'exécution du projet, avec les éventuels collaborateurs et leur position : étudiants de premier cycle, étudiants des cycles supérieurs, chercheurs, techniciens et établissements collaborateurs / partenaires qui ont donné un consentement écrit formel ;
  - h) l'infrastructure physique et technologique nécessaire et disponible dans l'établissement hôte ou à installer pour atteindre les objectifs du projet
  - i) autres informations jugées pertinentes.

### **2.2.2 Le candidat**

Le candidat doit :

- être inscrit régulièrement en doctorat dans une institution française ;
- être en mesure d'obtenir un visa étudiant valide au Brésil, en cas de nationalité étrangère et de succès à cet appel à participation ;
- ne dépasser pas la durée totale du doctorat, conformément au délai de la thèse, et la durée du séjour dans l'État de Rio de Janeiro doit être prévue pour qu'au moins 6 (six) mois restent à faire en France pour la rédaction finale et la soutenance de la thèse ;
- présenter une production scientifique suffisante et avoir avancé dans le projet de thèse à un niveau compatible avec une bonne exécution du plan de travail à développer dans l'État de Rio de Janeiro;
- Avoir une maîtrise du portugais, de l'espagnol ou de l'anglais, attestée par un document signé par le directeur brésilien de l'État de Rio de Janeiro;
- se consacrer pleinement aux activités du projet ;
- présenter toute la documentation requise pour la sélection et la mise en œuvre de la bourse ;
- être en mesure de démarrer des activités liées au projet ;

### **2.2.3 Le directeur brésilien et porteur du projet**

Le porteur du projet doit :

- être l'encadrant brésilien du candidat. Sont éligibles les chercheurs possédant un doctorat, « Cientista do Nosso Estado ou Jovem Cientista do Nosso Estado » et accrédité par son

établissement pour l'encadrement doctoral. Les chercheurs ne répondant pas à l'un de ces critères ne seront pas acceptés par le système ;

- avoir son *Curriculum vitae* Lattes actualisé ;
- Avoir une relation d'emploi ou statutaire avec l'institution hôte ;
- Détailler le plan d'activités prévues pour le séjour du candidat dans l'état de Rio de Janeiro ;
- Présenter une bonne production scientifique et une expérience antérieure avérée dans l'orientation des thèses de doctorat.

**2.3** Cette bourse n'est cumulable à aucune autre bourse brésilienne.

**2.4** La FAPERJ se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la bourse à tout moment, en raison de la fin anticipée du séjour sans accord préalable ou en raison de toute situation qui le mériterait.

### 3. CHRONOGRAMME

<b>Lancement de l'Appel à Participation</b>	19/12/2019
<b>Soumission des projets on-line</b>	de 20/12/2019 à 31/01/2020
<b>Communication des résultats</b>	A partir de 13/03/2020

### 4. COMITÉ D'ÉVALUATION

**4.1** Les propositions seront examinées par un comité d'évaluation franco-brésilien, désigné par la présidence de la FAPERJ et le consulat de France.

**4.2** Le comité d'évaluation publiera les résultats sur le site Internet de la FAPERJ ([www.faperj.br](http://www.faperj.br)) et via le bulletin électronique de la FAPERJ, à partir du 13/03/2020. Une liste complémentaire sera établie et communiquée aux parties intéressées qui seront contactées.

**4.3** Il est interdit à tout membre du Comité de juger des projets dans lesquels:

- il a un intérêt direct ;
- son conjoint, partenaire ou un de ses parents participe ;
- il est en litige ou en litige administratif avec un membre de l'équipe du projet, ou avec leurs conjoints ou encore avec des partenaires des membres de l'équipe.

**4.4** Le comité spécial d'évaluation présentera les justifications pour recommander ou ne pas recommander les projets et, après délibération, élaborera la liste des projets jugés recommandés ou non recommandés, ainsi que d'autres informations jugées pertinentes.

## **5. EVALUATION**

**5.1** L'évaluation des propositions suivra les étapes suivantes : pré-qualification, évaluation du mérite, hiérarchisation et délibération par le comité d'évaluation.

### **5.2 PRE-QUALIFICATION:**

5.2.1 Dans cette phase, la FAPERJ vérifiera les conditions d'admissibilité du projet définies dans le présent appel ;

5.2.2 La proposition sera disqualifiée dans les situations suivantes:

- Remplissage incomplet du formulaire de proposition en ligne ;
- Proposition et / ou participation de chercheurs non éligibles à l'équipe proposante ;
- Absence de toute pièce jointe requise par l'avis.

### **5.3 EVALUATION DU MERITE**

5.3.1 Critères d'évaluation pour le programme de Chaires et pour le programme de Mobilité doctorale France-FAPERJ :

- A. Mérite technico-scientifique, originalité, degré d'innovation, définition des objectifs et résultats attendus ;
- B. Le curriculum lattes du professeur référent pour le programme de chaires ou du directeur brésilien pour le programme de mobilité doctorale, du chercheur invité ou du doctorant français selon le programme, Expérience dans la problématique du projet, qualité et régularité de la production scientifique, contributionz à la formation de chercheurs ;
- C. L'infrastructure disponible pour l'exécution du projet ;
- D. La pertinence des méthodes à utiliser dans le projet ;
- E. La pertinence de la durée du séjour du professeur invité ou du doctorant par rapport aux objectifs et buts proposés ;
- F. L'articulation et l'intégration entre les chercheurs de la proposition ;
- G. L'applicabilité et la pertinence du projet au développement scientifique, technologique, économique, environnemental et social des différentes régions de l'État de Rio de Janeiro ;

### **5.4 HIERARCHISATION**

5.4.1 Les projets seront classés sur la base des caractéristiques suivantes:

- RECOMMANDÉ AVEC PRIORITÉ - conformément aux ressources financières disponibles ;
- RECOMMANDÉ SANS PRIORITÉ - pour le remplacement éventuel des propositions recommandées qui ne seront pas mises en œuvre;
- NON RECOMMANDÉ.



**PROGRAMME DE MOBILITE  
FAPERJ/FRANCE – 2020**

**CONTACT** : philippe.michelon at diplomatie.gouv.fr ou rosalia.silva at diplomatie.gouv.fr